



Les Labels

Mieux Vivre Votre Argent

En 1986, Mieux Vivre Votre Argent créait les Corbeilles, récompensant les établissements financiers pour leur gamme de fonds. Trente ans plus tard, le magazine est le leader de la presse argent avec une diffusion de **158 109 exemplaires** payants (*OJD 2017*) et une audience de **894 000 lecteurs par mois** (*ONE 2016-17*).

L'évolution de la gestion collective nous a amenés en 2006 à compléter les outils mis à disposition de nos lecteurs pour améliorer l'information en mesurant de façon spécifique, pour chaque fonds, la qualité de la gestion sur différents critères.

Analysés sur une longue période, deux axes nous ont semblé les plus pertinents : la performance d'une part, la régularité de l'autre.

Sur cinq ans, trois Labels sont remis :

- **LABEL PERFORMANCE** : pour les fonds affichant les meilleurs résultats dans leur catégorie. Pour l'obtenir, il faut être classé dans le premier décile de sa catégorie sur la période étudiée de cinq ans et obtenir une performance positive.
- **LABEL RÉGULARITÉ** : est attribué aux fonds systématiquement classés dans la première moitié du classement de leur catégorie, année après année, au cours des cinq dernières années.
- **LABEL EXCELLENCE** : pour les fonds à la fois performants et réguliers. Pour l'obtenir, il faut avoir le Label Performance et le Label Régularité.

Ces labels sont calculés à partir des bases de données d'Europreference-a-SIX Company, partenaire historique de Mieux Vivre Votre Argent pour la gestion collective.

Contacts rédaction :

Aurélien Fardeau, Rédactrice en chef : 01 40 54 12 60 – afardeau@mieuxvivre.fr



Conditions d'utilisation des logos «Labels»

L'évolution de la gestion collective a amené la rédaction de Mieux Vivre Votre Argent à compléter les outils mis à la disposition de ses lecteurs pour améliorer l'information, et mettre en avant de façon spécifique, par produit, la qualité de la gestion sur différents critères.

Trois Labels ont été créés :



Parution des Labels dans le daté Mai, n° 433.

Date de parution : 02 mai 2018.

Règles générales

Nous vous recommandons de signaler que « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ».

Format minimum de reproduction des logos : 25 mm

Ces logos ne peuvent être utilisés sans l'accord de Mieux Vivre Votre Argent, et doivent mentionner le ou les fonds récompensés.

L'utilisation est soumise à un droit d'exploitation de :

Label Excellence : 4 000 € HT / Label Performance et Régularité : 3 000 € HT

Pour toute information, vous pouvez contacter l'équipe commerciale au :

Catherine Flanc, Directrice commerciale : 01 40 54 11 64 – catherine.flanc@valmonde.fr

Stéphanie Sablé, Directrice de la publicité : 01 40 54 11 37– stephanie.sable@valmonde.fr



Conditions d'utilisation du nom et du logo de Mieux Vivre Votre Argent



- Aucun logo ne peut être utilisé sans l'accord de Mieux Vivre Votre Argent
- Format minimum de reproduction du logo : 25 mm de largeur
- Le nom Mieux Vivre Votre Argent doit être écrit dans sa totalité sur une seule ligne.

Conditions de reprise d'article

Tous droits d'utilisation réservés.

La reproduction totale ou partielle d'articles publiés dans **Mieux Vivre Votre Argent**, sans accord écrit de Mieux Vivre Votre Argent est interdite conformément à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique.

Pour obtenir une autorisation de reprise d'article, ainsi que les tarifs, prendre contact avec : Aurélie Fardeau, Rédactrice en chef (afardeau@mieuxvivre.fr) et Catherine Flanc, directrice commerciale (catherine.flanc@valmonde.fr)

Cette autorisation est impérative pour toute reproduction papier (documentation interne ou externe, affiche, etc.) ou web.